

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES A LIRE

### Termes de l'exécution :

Pour le bon déroulement du chantier, le maître d'ouvrage s'assurera :

- De la mise à disposition d'un emplacement de 12m x 3m pour immobilisation du camion (12T) éloigné d'au maximum 50 mètres du chantier, sans traversée de rue.
- De l'accessibilité (clé, code, etc.) du chantier à l'arrivée du camion
- De la mise hors vent et hors pluie de la zone à isoler (châssis placés)
- Du nettoyage soigné de la surface à projeter. Le support doit être totalement libre et exempt d'humidité, de poussière (même fine), d'encombrants divers.
- D'une température du support de minimum 5°C (en période hivernale, si nécessaire, le chantier sera chauffé 24 à 48 heures avant la projection pour garantir les 5°C)
- La projection n'est possible que sur un support solide et stable (**pas sur terre battue, stabilisé, platon, visqueen ou autre membrane...**)

**N.B. :** Le PUR projeté peut être assimilé à une colle dont le pouvoir adhérent est sérieusement affecté en milieu humide et poussiéreux.

Le résultat de la projection dépendra aussi de la fixation correcte de toute conduite ou câblage électrique posé à même le support à isoler. Ces conduites seront solidement fixées sur le support à isoler tous les 80 à 100 cm au maximum. L'usage de produits à base de ciment pour la fixation de ces conduites est à proscrire.

On utilisera de préférence un « feuilard »

### **Protections des chantiers :**

*Pour une projection au sol : le prix tel que repris dans l'offre ci-jointe comprend une protection des murs périphériques d'une hauteur de  $\pm 150$  cm. Seront aussi protégés entièrement tout châssis, porte, radiateur, tube de douche, baignoire, appareil divers (interrupteurs, robinet, boilers,...) définitivement installé et qui ne peut être déplacé.*

*Pour une projection au mur et au plafond : toutes les protections ci-dessus seront comprises incluant une protection complète du sol.*

*Les plastiques seront fixés au plafonnage au moyen de bandes caches adhésives. En cas de non-adhérence, pour tout motif que ce soit, il sera fait usage d'agrafes métalliques de  $\pm 8$  mm entraînant éventuellement quelques légères traces d'impact dans le plafonnage. Les réparations éventuelles seront à charge du maître d'ouvrage.*

### **Frais supplémentaires éventuels :**

Le rendez-vous qui a été confirmé par téléphone ou mail sous-entend que le chantier est préparé pour notre intervention (voir termes de l'exécution)

Dans le cas contraire, il sera porté en compte au maître d'ouvrage les suppléments suivants :

- Toute heure d'attente imprévue : 55,00 €/htva par homme et par heure
- Tout déplacement rendu inutile (projection non faisable) pour toute raison n'incombant pas à PROJECTION à raison de 55 €/htva par homme et par heure, et 2,00 €/htva par kilomètre aller/retour de déplacement.
- La mise à disposition d'un groupe électrogène en cas de commande du nettoyage (aspiration) avant projection, si aucun raccordement à l'électricité n'est disponible, sera portée en compte à raison de 50,00 €/journée

## Caractéristiques Techniques

Tolérance : l'épaisseur est relevée en 10 points par tranche de 100 m<sup>2</sup>. Chaque supplément de 20 m<sup>2</sup> donnera lieu à 2 contrôles supplémentaires. Le contrôle sera fait à + de 200 mm d'un mur et/ou d'un angle. La tolérance à prendre en compte sera de -25% ou -15 mm (la valeur la plus petite selon les cas) et + 20 mm

La pose de la chape de finition est considérée comme acceptation de la chape polyuréthane. Aucune contestation ne pourra être prise en compte après recouvrement de la chape PU, le contrôle par PRO JECTION étant rendu impossible.

La mousse projetée PRO JECTION est une mousse européenne de 1<sup>ère</sup> qualité, régulièrement analysée en laboratoire.

Masse volumique :  $\pm 40 \text{ kg/m}^3$  suivant NBN EN1602

Coefficient lambda : 0,025 à 0,028 W/mK en fonction de l'épaisseur après séchage complet (cfr [www.epbd.be](http://www.epbd.be))

Coefficient de résistance à la diffusion de vapeur :  $\mu \geq 70$

Ne contient pas de CFC ni HFC

Contrainte de compression à 10% de déformation :  $\geq 150 \text{ kPa}$  soit 1,5 kg par cm<sup>2</sup>

Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement : la résistance à la compression ne diminue pas avec le temps (cfr fiche technique)

**Recommandation** : le CSTC prévoit de laisser sécher la chape de finition sur isolant à raison d'une semaine par cm de chape de finition (réf CSTC : NIT189 - NIT 193)

### **Ecrêtage / Ponçage (rabotage) :**

L'opération d'écèlement consiste à éliminer le surplus de mousse polyuréthane sur toute conduite (électricité, eau, etc.) englobée lors de la projection. Cette opération s'avère nécessaire lorsque l'espace disponible pour le placement de la chape de finition est insuffisant.

Le ponçage, lui, sera pratiquement indispensable en cas de placement d'un chauffage par le sol (circuits à eau, gaz...). Il consiste à aplanir la surface projetée pour faciliter le placement des serpentins de chauffage.

*Cette opération ne pourra cependant avoir lieu en cas de mince épaisseur de PU (3 à 4 cm) qui ne dépasserait pas nettement la hauteur des câbles au sol, sous peine d'endommager les câbles.*

La projection reste un travail manuel. De ce fait, le polyuréthane projeté ne peut être aplani intégralement.

**Très important** : les plaques à plots avec isolant pour chauffage sol ne sont pas prévues pour être posées sur du polyuréthane projeté. Par sa commande, le client s'engage à ne pas poser de plaques à plots avec isolant.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de problème suite à la pose de plaques à plots avec isolant sur notre projection de polyuréthane.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance des infos complémentaires,

La team Pro Jection.